

Le recensement de la population: un requiem ?

Ce numéro de Regards économiques vise à rappeler aux distraits que l'histoire du recensement de la population se termine en Belgique en 2001, et que même si un nouvel outil statistique est en gestation, bien des réalités spatiales et/ou sociales seront désormais à jamais occultées. La Belgique se prive ainsi d'un outil stratégique et scientifique capital.

Isabelle Thomas

Ann Verhetsel

Vincent Lorant

La Politique Scientifique Fédérale a récemment financé (2004-2006) un projet de recherche nommé ATLAS qui a pour but principal l'exploitation des données issues du dernier «recensement» (2001). A l'heure de la sortie des monographies et atlas¹, il nous semble important d'insister sur le fait qu'il s'agit des *dernières images géo-statistiques* complètes de la Belgique. Si enquêtes, micro-recensements et bases de données administratives remplaceront à terme certains chiffres produits par les recensements (voir Section 5), de nombreuses réalités statistiques et surtout spatiales seront définitivement perdues et - surtout - ignorées. L'objectif n'est pas ici d'en faire un tour exhaustif, mais bien d'en discuter/d'en illustrer quelques aspects, et de rappeler comme un recensement est important tant pour le scientifique que pour le décideur dans de nombreux domaines. Avec l'exemple de la Belgique, nous rejoignons ici l'avis d'autres scientifiques tout aussi convaincus des avantages d'un recensement (voir par exemple le numéro spécial de la revue *Area*, 2004 ou *L'Espace Géographique*, 2000).

Les quelques lignes qui suivent résument les principaux avantages et inconvénients d'un recensement, posent la question de sa suppression et rappellent à l'ordre les grands distraits qui rêvent encore d'un recensement en Belgique en 2011. Elles sont illustrées par quelques exemples propres aux signataires de cet article, dans les domaines de l'économie géographique, du transport et de la santé.

1. Le recensement en Belgique : rappel

Depuis 1846, un «recensement» est organisé sur des bases légales, en moyenne tous les dix ans. Au départ conçu pour le comptage de la population, il donne depuis de nombreuses décennies un aperçu des caractéristiques de la population, des logements et des navettes. Le dernier recensement (sensu stricto) date de 1991; il fut remplacé en 2001 par une "Enquête Socio-économique Générale".

¹ Voir http://www.statbel.fgov.be/pub/home_fr.asp (février 2009).

**... Le recensement en Belgique :
rappel**

Cette dernière fut adressée à toutes les personnes inscrites au Registre de la Population et a obtenu un taux de réponse supérieur au recensement de 1991 (96,9 %). Elle s'apparente donc dans les faits à un recensement, rendant ainsi possibles les comparaisons entre recensements.²

A partir des données récoltées pour chaque habitant, de nombreuses statistiques sont établies par catégories sociales, économiques, démographiques ou géographiques (province, arrondissement administratif, commune ou quartier (secteur statistique)). En d'autres termes, un recensement donne une image statistique à un moment donné, et permet aussi et surtout de croiser les caractéristiques entre elles. En 2001, quelques données nouvelles sont venues compléter la liste déjà bien longue de variables récoltées traditionnellement tel le montant mensuel du loyer, l'état de santé subjective ou encore la satisfaction vis-à-vis d'une série de critères comme les infrastructures routières, l'environnement, le bâti, les crèches, les pistes cyclables, etc. Rappelons ici que ces derniers constituent un des indicateurs à la base du classement des communes wallonnes (Hindriks et Gérard, 2005). Depuis près de 30 ans et sous l'impulsion des Professeurs T. Brulard (Géographie – UCL) et H. Van der Haegen (Géographie – KULeuven),³ la plus petite entité spatiale pour laquelle des données sont officiellement disponibles est le secteur statistique (quartier) transformant ainsi le recensement en outil efficace d'évaluation locale.

2011: l'histoire du recensement prend un grand tournant. Ce tournant est conforme à la tendance générale qui vise à réformer en profondeur les modalités du recensement traditionnel. A l'image de certains pays voisins, cet outil statistique est abandonné au profit d'autres outils statistiques dont les procédures restent à l'heure actuelle en Belgique – et sauf erreur de notre part – encore très floues (Section 5). Rappelons toutefois que cette tendance n'est pas universelle (voir par exemple les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne).

**2. Le recensement :
indispensable ?**

Le recensement est à nos yeux l'unique moyen d'obtenir une information démographique, sociale, économique, épidémiologique, ... sur l'ensemble de la population, et de voir comment elle varie à travers le temps et l'espace (voir par exemple les articles de Pumain, 2000, Thomas, 2000, Boyle et Dorling, 2004, ou Van Maarseveen, 2007). La manière de récolter l'information est la même en tout lieu d'un même pays (même questionnaire) et les changements au cours du temps sont minimisés afin de faciliter les comparaisons. Pratiquement, tous les croisements entre variables sont possibles pour les 10 millions de personnes résidant en Belgique, et ces résultats sont comparables à travers les décennies et à travers les entités spatiales.

L'utilité d'un recensement n'est plus à démontrer que ce soit pour la recherche, pour les firmes privées ou publiques (citons l'exemple des nombreuses utilisations en géomarketing, aménagement du territoire, ...), pour l'information au public ou pour les rapports statistiques européens. La liste des utilisateurs directs ou indirects est immense, et nombreux sont ceux qui, malgré les imperfections et critiques (voir Section 3), estiment que le recensement est une source inestimable d'informations.

Le recensement est unique car il mesure non seulement les caractéristiques des habitants mais aussi de leur logement et des déplacements domicile-travail ainsi que leurs avis sur leur état de santé ou leur environnement/bien-être (satisfac-

² Voir http://www.statbel.fgov.be/census/background_fr.asp (février 2009).

³ Voir Brulard et Van der Haegen (1972).

... **Le recensement :
indispensable ?**

tion) auprès de TOUS les citoyens. Aucune enquête ne pourra jamais atteindre la précision et l'envergure spatiale d'un recensement (voir Section 4.1). S'il fallait qu'une enquête soit spatialement représentative à l'échelle des secteurs statistiques de tout le pays, par exemple, sa taille se rapprocherait d'un recensement ! Sondages et enquêtes sont une bénédiction pour les médias, pas spécialement pour les citoyens ni pour bien des chercheurs dont la préoccupation est la fiabilité et la précision des données, ainsi que le croisement des données entre elles. Les chercheurs de pays ayant abandonné la forme traditionnelle des recensements sont d'ailleurs extrêmement sceptiques, déçus des potentialités spatiales des nouvelles récoltes de données et se trouvent ainsi amputés à tout jamais d'un outil indispensable pour l'analyse géographique à toutes les échelles spatiales.⁴

**3. Le recensement :
obsolète ?**

Nombreux sont les détracteurs du recensement qui prétendent qu'il s'agit d'un mode de récolte de données obsolète, que ces mêmes données pourraient être tout aussi efficacement récoltées par d'autres techniques moins onéreuses et plus régulièrement (mises à jour régulières). Les arguments sont multiples.

Tout d'abord le *prix*. Il s'agit d'un argument imparable; la charge du recensement «classique» deviendrait intolérable pour de nombreux budgets nationaux d'autant plus que cette charge est concentrée sur une très courte période. Faisons cependant un rapide calcul pour l'«Enquête Socio-économique» de 2001 en Belgique, et nous arrivons à un prix total par habitant et par an de 25 centimes d'euros ... ce qui est bien en deçà du prix d'enquêtes de mobilité, par exemple (voir Section 4.2). Mais certes 25 centimes multipliés par 10 millions d'habitants et par 10 ans devient un montant considérable, à budgéter sur une période de temps très limitée. L'objectif de la rénovation du recensement serait à la fois de réduire ce montant et de le lisser sous la forme de dépense budgétaire annuelle constante, et d'en faciliter ainsi le financement. Nous gardons un certain scepticisme quant à la réduction du budget; il sera simplement réparti entre plusieurs institutions/services fédéraux....

Les *taux de non-réponses* et d'erreurs trop élevés sont également largement invoqués. Certaines catégories de personnes et de logements échappent systématiquement aux recensements (illégaux, ménages occupant un logement de façon irrégulière, résidences secondaires, etc.), certaines questions comportent des taux de non-réponses importants ou certaines régions du pays ont des propensions plus grandes à ne pas retourner le questionnaire. Toutefois rappelons que seulement 3 % de la population n'a pas répondu au recensement de 2001, chiffre qui reste inégalable par quelle qu'enquête que ce soit et qui fait d'un recensement un outil précieux de validation des enquêtes.

Le droit au respect de la *vie privée* est une autre revendication des détracteurs du recensement. Mais les données livrées aux chercheurs sont rendues anonymes et les chercheurs signent tous des contrats de confidentialité. Les valeurs de variables relatives à des unités spatiales trop petites ne sont pas rendues publiques. Ces règles strictes vont bien au-delà de règles appliquées lors d'enquêtes.

Enfin, les *délais de sortie des données* sont estimés comme étant trop longs. L'Enquête Socio-économique a eu lieu en 2001. Il a fallu - en moyenne - attendre 2004 pour disposer des données et 2007 pour l'arrivée des premières «monographies». Certes, tout cela est bien lent et s'explique par des raisons aussi diverses que variées, mais cache également un travail considérable de collecte, de vérifi-

⁴ Voir le débat pour la France sur <http://www.cybergeog.eu/index1622.html>.

cation et d'encodage de l'information (voir aussi Eggerickx et Bégeot, 1993 ou Boyle et Dorling, 2004). En France⁵, on prévoit que le recensement rénové de la population améliore de trois ans en moyenne la fraîcheur des résultats. Espérons qu'il en soit de même en Belgique afin que ces statistiques constituent un outil efficace d'aide à la décision.

4. Recensement : deux exemples

Deux exemples de réalités statistiques sont évoqués ci-dessous, deux exemples succincts où le recensement («Enquête Socio-économique» de 2001) procure des résultats incomparables dans tous les sens du terme.

4.1. Santé de la population

En 2001, le recensement inclut pour la première fois des questions à propos de la santé subjective des habitants, des affections chroniques, des limitations fonctionnelles de longue durée, ainsi que sur le problème des aidants naturels (c'est-à-dire des personnes prestant des soins ou des services à titre bénévole pour des malades ou personnes dépendantes). Cette innovation fut payante à plusieurs égards. Retenons-en deux.

En premier lieu, le recensement de 2001 a permis de valider les «enquêtes de santé» réalisées périodiquement dans notre pays depuis 1997. En 2001, une enquête de santé fut réalisée auprès d'un *échantillon* de ménages belges, avec les mêmes questions que celles figurant dans le recensement. Ce fut l'occasion de calculer les «biais de l'enquête», c'est-à-dire l'écart entre les réponses de l'enquête et de la population (recensement) et, surtout, d'investiguer les groupes socio-démographiques les plus affectés par ces biais. Nous renvoyons le lecteur intéressé à Lorant *et al.* (2007) pour de plus amples détails sur la méthode et les résultats précis. Cette comparaison montre que (1) le taux de réponse à l'enquête est plus faible dans les catégories sociales plus modestes lorsque ces dernières sont en moins bonne santé, ce qui entraîne une sous-estimation importante des inégalités de santé. Elle montre également que (2) l'enquête sous-estime le taux de mauvaise santé subjective dans la population (23 %) en comparaison avec celui du recensement (28 %). Cette validation de l'enquête aurait été impossible sans le recensement.

En deuxième lieu, le recensement a permis des analyses *contextuelles* de la santé, c'est-à-dire d'étudier des facteurs environnementaux (telle la pollution) ou macro-sociétaux (tels le capital social ou la mixité sociale) qui, au-delà, des caractéristiques des individus, peuvent affecter l'état de santé des individus. Certes de nombreuses études contextuelles sont réalisées avec des données d'enquête (échantillon, sondage), mais leur conception (*design*) ne permet pas vraiment d'appréhender les effets contextuels car le plan d'échantillonnage de ces enquêtes n'est pas conçu au départ pour une analyse spatiale. Le recensement est ici indispensable.

4.2. Les déplacements domicile-travail

Quelle que soit l'échelle d'analyse, les «navettes» (= déplacements domicile-travail) constituent un élément important pour la compréhension du fonctionnement d'un espace, l'usage des infrastructures de transport et ce particulièrement à l'heure de la mobilité dite «durable» (Verhetsel *et al.*, 2007). Le recensement fournit à une date bien précise (1^{er} octobre 2001, en l'occurrence), et ce depuis des décennies, pour chaque individu son lieu de travail habituel (ou de scolarité),

⁵ Voir <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/imeths01b.pdf> (février 2009).

... Recensement : deux exemples

son lieu de résidence, la longueur de la navette (temps, kilomètre), le(s) mode(s) de transport habituellement utilisé(s) en plus de toutes les autres caractéristiques de l'individu ou du ménage. Puisque toute la population est interrogée, des analyses peuvent être conduites à toutes les échelles d'analyse et révéler des structures intéressantes loin des trop faciles différences nord-sud (voir les Figures 1 et 2, à titre d'exemples). La Figure 1 rend compte - à titre d'exemple - du pourcentage de navetteurs utilisant le train comme moyen de transport général à l'échelle des 589 communes belges. La Figure 2 illustre le pourcentage de navetteurs de l'agglomération bruxelloise empruntant un transport public, par secteur statistique (quartier). Les deux cartographies révèlent des structures spatiales spécifiques, de fortes autocorrélations spatiales (les lieux qui se ressemblent sont spatialement proches) qu'aucune enquête ne pourrait révéler. A Bruxelles (Figure 2), les transports en commun sont largement l'apanage du centre ville, c'est-à-dire là où le réseau de transports en commun est dense, et où les distances parcourues entre domicile et travail sont plus faibles; la périphérie est caractérisée par l'usage de la voiture. La carte de la Belgique (Figure 1) rend quant à elle bien compte des voies de chemins de fer et des gares importantes mais aussi des traditions d'usage du chemin de fer (exemple : vallée de la Dendre).⁶ Aucune enquête ne permet de telles analyses cartographiques.

Dans le cas des déplacements domicile-travail, les recensements ont souvent été décriés car ils ne relatent que des comportements moyens de déplacement, et non les chaînes d'activités. C'est ainsi que des *enquêtes de mobilité* ont – entre autre – vu le jour; elles consistent en des carnets de bord remplis pendant deux journées consécutives par tous les membres de plus de 5 ans d'un échantillon de ménages. De telles enquêtes ont entre autre été menées en Flandre par la Vlaamse Mobiliteitscel (Onderzoek Verplaatsingsgedrag - OVG 1999-2001), à l'échelle nationale par la Politique Scientifique fédérale (projet MOBEL - Hubert et Toint, 2001) et actuellement pour les bassins d'emploi wallons.⁷ Elles conduisent à la constitution de grandes banques de données qui donnent un aperçu socio-démographique précis sur tous les déplacements et portions de déplacements. A titre d'exemple, à Antwerpen plus de 30.000 déplacements sont enregistrés pour 5.613 personnes sur 2 journées, et à Gent 36.000 déplacements pour 6.785 personnes. Toutefois, quelle que soit la région, il appert que, si ces données sont extrêmement précieuses dans bien des domaines, elles sont spatialement non représentatives, l'espace n'ayant pas été pris en compte lors de leur constitution. Il y a donc un biais spatial d'échantillonnage qui empêche toute conclusion spatialement nuancée. Citons l'exemple de Gent où les déplacements émanant de l'agglomération sont sous-représentés alors qu'à Antwerpen ce sont les banlieues qui sont sous-représentées. L'objectif des enquêtes est d'obtenir une image globale à l'échelle du pays voire de la région, mais ni Mobil, ni l'OVG n'avaient comme objectif initial de connaître les comportements de déplacements en tout lieu.⁸ Le recensement est donc la seule source de données qui rend possible des différenciations spatiales intra-régionales, intra-urbaines ou intra-communales.

Les «enquêtes de mobilité» complètent donc de façon très intéressante les recensements, mais elles ne les remplaceront jamais. En supprimant le recensement, on se prive définitivement en matière de déplacements d'une vision spatiale complète des différences locales. Or, nous savons que la situation est bien plus complexe qu'une simple «opposition Flandre-Wallonie» : certaines communes flamandes ont un profil statistique proche de communes wallonnes,

⁶ Voir Verhetsel *et al.*, 2007 pour plus de commentaires.

⁷ http://www.abece.be/seminaire_8nov/fiche_action2.pdf (février 2009).

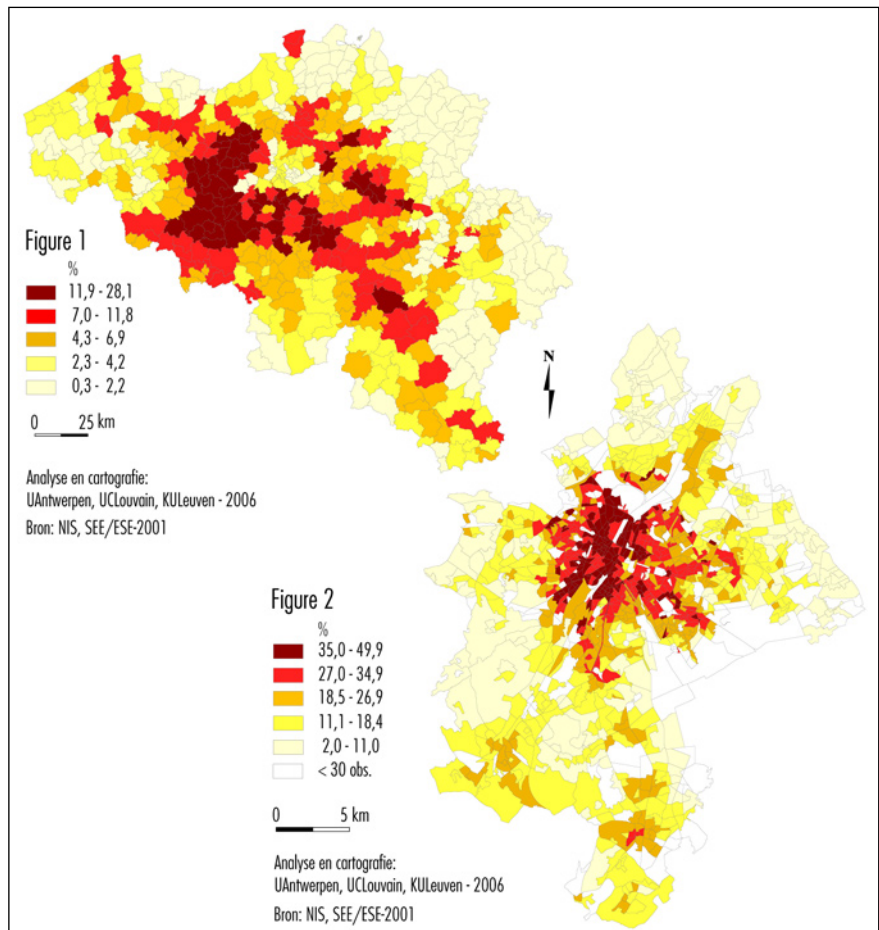
⁸ Voir une discussion dans Verhetsel *et al.*, 2002; Tindemans *et al.*, 2005 ; Verhetsel *et al.*, 2005.

... Recensement : deux exemples

et inversement ! La réalité statistique belge se décline en plus de «3 moyennes régionales»; les disparités observées à l'échelle méso-géographique (communes) peuvent aussi être nuancées à l'échelle micro-géographique (quartiers et secteurs statistiques) : telle est la richesse de l'analyse géographique multi-échelle, qui n'est possible qu'avec des données telles que celles issues d'un recensement. La suppression programmée du recensement décennal va ainsi nous priver d'un outil d'observation et de décision capital, en tous cas en matière de navettes (aucune autre banque de donnée ne peut remplacer le recensement), mais également dans d'autres domaines tels les logements ou la satisfaction des ménages.

Figure 1. % de navetteurs utilisant le train en Belgique pour les 589 communes belges

Figure 2. % de navetteurs utilisant les transports en commun à et autour de Bruxelles (par secteur statistique = quartier)



5. Un nouvel outil statistique en gestation ?

Plusieurs groupes de travail se penchent depuis 1995 sur la possibilité de recourir à d'autres sources de données et, entre autres, aux banques de données administratives existantes pour remplacer le recensement dès 2011, à l'instar de certains pays scandinaves. Leurs travaux en cours seraient en voie d'aboutissement. L'exercice n'est pas simple et est d'autant plus délicat qu'il y a lieu également de se conformer à des exigences statistiques européennes en matière de recensement.

La logique du «recensement administratif» est différente : il s'agit d'utiliser au mieux les banques de données administratives existantes pour approcher (mais aussi améliorer) les statistiques obtenues lors des recensements traditionnels. Ces banques de données permettront des exercices statistiques nouveaux (on nous promet entre autre le suivi de parcours professionnels, scolaires, etc.) ainsi qu'une mise à jour annuelle. Mais, c'est inévitable, ces bases de données comporteront elles aussi des biais. Prenons l'exemple des parcours scolaires : la diversité des

... Un nouvel outil statistique en gestation ?

réseaux scolaires accompagnée de la saturation des écoles en termes de charges administratives laissent augurer des problèmes au démarrage et au fonctionnement d'un tel système. Les directions d'écoles accepteront-elles de se substituer aux agents recenseurs ? De plus, aucune base de données administratives est dédiée aux aspects logements, navettes, bien-être, santé. Certes, beaucoup d'espoirs sont basés sur le Cadastre mais il plane là aussi encore nombre d'incertitudes. L'intégration et l'utilisation de ces bases de données laissent de l'espoir pour l'avenir (citons ici l'exemple de la Banque Carrefour qui regroupe des données individuelles issues des organismes de sécurité sociale en Belgique⁹), mais elles ne se feront pas sans mal dans un pays comme la Belgique, aux institutions multiples et régionales, aux divers réseaux scolaires, etc.

On nous promet également des «microcensus» pour compléter les statistiques administratives, mais ils seront ciblés (quelques données complémentaires seulement) et ne comporteront pas/peu d'aspects spatiaux détaillés et significatifs. Enfin, ils risquent d'être conduits à l'échelle régionale, et on risque donc d'assister à la création de trois systèmes statistiques différents avec les conséquences que l'on imagine.

6. Conclusion

A ce stade de cette courte note, il reste encore beaucoup d'incertitudes mais il y a une certitude : il n'y aura pas de recensement en 2011. Son remplacement par des bases de données diverses et variées plaira certainement à certaines disciplines largement impliquées d'ailleurs dans leur préparation, et déplaira à d'autres qui malheureusement semblent exclues de la préparation. L'exemple de la santé, des navettes, des logements, du taux de satisfaction et de toute analyse spatiale quelle qu'elle soit en sont des preuves. Mais, à l'image de la politique, peut-être est-ce une volonté de tout vouloir décliner en 3 moyennes régionales qui ne sont qu'artificielles et ne révèlent en rien le véritable fonctionnement socio-économique du Pays (voir Thisse et Thomas, 2007). Et c'est là tout le problème. De nombreuses pistes de recherche empiriques devront être abandonnées : lien entre chômage et santé selon la ville ou la commune de résidence, mesure de la «perméabilité» de la frontière linguistique à travers les mouvements de navettes, etc. sans parler du classement des communes de Belgique en fonction de la satisfaction des habitants.

Les exemples apportés dans cette note illustrent la complémentarité entre le recensement et des enquêtes/sondages plutôt que la thèse de la substitution. Le recensement permet de compléter les enquêtes, par exemple par une perspective géographique ou une mesure des biais des enquêtes; inversement, les enquêtes peuvent aussi compléter un recensement. La thèse de la substitution, terreau des détracteurs du recensement, doit donc être revue.

Isabelle Thomas est géographe, Directeur de recherches au FRS-FNRS au CORE (UCL), et Professeur au Département de géographie de l'UCL (Louvain-la-Neuve).

Ann Verhetsel est géographe, Professeur d'économie spatiale au Département «Transport en Ruimtelijke Economie», à l'Universiteit Antwerpen.

Vincent Lorant est socio-économiste, Professeur de sociologie médicale à l'Institut Santé et Société à l'UCL (Bruxelles).

Isabelle Thomas, Ann Verhetsel et Vincent Lorant

⁹ Voir http://mineco.fgov.be/enterprises/crossroads_bank/home_fr.htm (février 2009).

Références

- Boyle P., Dorling D. (2004), «The 2001 UK Census : remarkable resource or bygone legacy of the pencil and paper era ?», *Area*, 36:2, 101-110.
- Brulard, T., Van der Haegen, H. (1972), «La division des communes belges en secteurs statistiques. Le point de vue des géographes», *Acta Geographica Lovaniensia*, 10, 21-36.
- Eggerickx T., Bégeot F. (1993), «Les recensements en Europe dans les années 1990. De la diversité des pratiques nationales à la comparabilité internationale des résultats», *Population*, 6, 1705-1732.
- Hindriks J, Gérard F. (2005), «Le palmarès des villes et communes de Wallonie : une approche en termes d'efficacité», *Regards Économiques*, 35.
- Hubert, J.P., Toint, P. (2002), *La Mobilité Quotidienne des Belges*, Presses Universitaires de Namur, Coll. Mobilité et transports, 352pp.
- Lorant V., Demarest S., Miermans P.J., Van Oyen H. (2007), «Survey error in measuring socio-economic risk factors of health status: a comparison of a survey and a census», *Int J Epidemiol*, 36(6), 1292-9.
- Pumain D. (2000), «Les géographes et l'accès aux données : comment ne pas toucher le fond ?», *L'Espace Géographique*, 23-25.
- Thisse J.-F., Thomas I. (2007), «Bruxelles et Wallonie : une lecture de la vie économique urbaine», *Reflets et Perspectives de la Vie Économique*, XLVI, 2007/1, 75-93.
- Thomas I. (2000), «Présent et avenir du recensement de la population et du logement en Belgique», *L'Espace Géographique*, 33-36.
- Tindemans H., Van Hofstraeten D., Verhetsel A. et Witlox F. (2005), «Spatial analysis and modelling based on activities. A pilot study for Antwerpen and Gent, Belgium», in: Williams, K. (Ed.) *Spatial Planning, Urban Form and Sustainable Transport*. Aldershot, Ashgate Publishers, 61-82.
- Van Maarseveen J. (2007), «Twee eeuwen volkstellingen ? De methode van onderzoek», in Boonstra O., Doorn P., van Horik M., van Maarseveen J., Oudhof J. *Twee eeuwen Nederland geteld*, CBS, 421-433.
- Verhetsel A., Thomas I., Van Hecke M., Beelen M. (2007), *Pendel in België. Deel I : de woon-werkverplaatsingen*, Bruxelles, Statbel, 166p.
http://www.statbel.fgov.be/pub/d0/p009n015_nl.pdf
- Verhetsel A., van Hofstraeten D., Kandil I. (2005), «Ruimtelijke analyse van de bestemmingskeuze van personen: een gevalstudie voor het Antwerpse stadsgewest», *Tijdschrift voor Vervoerswetenschappen*, 41:3, 2-7.
- Verhetsel A., Witlox F., Tindemans H., van Hofstraeten D. (2002), «Dynamics in city regions: the intra-urban travel patterns in Antwerp and Ghent, Belgium», *The Land*, 6:2, 107-128.

Directeur de la publication :
Vincent Bodart
Rédactrice en chef :
Muriel Dejemeppe
Comité de rédaction : Paul Belleflamme,
Vincent Bodart, Thierry Bréchet,
Muriel Dejemeppe, Frédéric Docquier,
Jean Hindriks, François Maniquet,
Marthe Nyssens
Secrétariat & logistique : Anne Davister
Graphiste : Dominos

Regards Économiques a le soutien financier
du Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS.

IRES-UCL

Place Montesquieu, 3
B1348 Louvain-la-Neuve

<http://www.uclouvain.be/regardseconomiques>

regard-ires@uclouvain.be.

tél. 010/47 34 26

